



DECISION

ADMISSIONS À LA FILIÈRE FRESQUE ET ART EN SITUATION

Rentrée 2026 - 2027

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n°84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu l'arrêté du 17 avril 2025 portant organisation de l'admission et des études à l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu l'arrêté du 2 juin 2025 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu l'avis du conseil pédagogique de l'École nationale supérieure des beaux-arts en date du 3 novembre 2025,

Vu la décision du 5 janvier 2026 fixant le calendrier, les modalités de sélection et la composition des jurys pour l'admission des étudiants de l'École nationale supérieure des beaux-arts recrutés au titre de la Filière Fresque et art en situation.

Décide

**Article 1<sup>er</sup> : Synthèse de la procédure d'admission**

Après examen des 22 dossiers de candidature enregistrés sur la plateforme Oasis, 19 candidats ont été déclarés admissibles.

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 20 et 21 mai 2026 dans les locaux de l'École nationale supérieure des beaux-arts à Paris.

A l'issue de ces épreuves, 16 candidats ont été déclarés admis.

Les résultats seront officiellement proclamés sur le site internet de l'École nationale supérieure des beaux-arts dans la journée du 2 juin 2026.

Les candidats admis recevront un courriel indiquant la procédure d'inscription administrative au début du mois de juillet 2026.

Article 2 : Liste des candidats admis

BARAZANDEH Sepideh
BARTHE Juliette
BOSSARD Lou
BOUANANI Tarik
BOUGRAT Adrien
BOUWENS Brieuc
CHAUVIERE Laura
DARD Emma
HEINZELMANN Jule
JUDEZ Isabel
LE DONGE BOUCHER Maëlig
NOIR Angela
POSTOVYI Tymur
VALLÉ Manon
WILLIS Catalina
XIE Jingyan

A Paris, le 02 JUIN 2026

Éric de Chassey

Directeur de l'École nationale  
supérieure des beaux-arts

